

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N°163-2022

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°163-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97

VISANT À :

MODIFIER CERTAINES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN :

Agrandir la zone 30-CH à partir de la zone 26-P

Agrandir la zone 35-P à partir des zones 36.1-CH, 36.2-CH et de 24-H

Prohibé l'usage habitation et l'ouverture de rue privée dans la zone 26-P

Interdire l'ouverture de nouvelle rue dans la zone 35-P

Le règlement N°163-2022 a été adopté le 7 novembre 2022. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 23 novembre 2022 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 29 novembre 2022



Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.

Saint-Sylvestre, 29 novembre 2022
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur du règlement N°163-2022 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 29 novembre 2022 et en le faisant publier dans le journal Entre les branches du mois de décembre 2022.



Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.
